

La présente liste de prix est complémentaire aux "Conditions Générales relatives au raccordement, à l'utilisation et à l'approvisionnement en énergie électrique" et aux diverses Conditions particulières en vigueur.

Libellé	Prix hors TVA	Prix TVA incluse	Unité
---------	---------------	------------------	-------

Contribution aux Coûts du Réseau (CCR)			
La CCR est une contribution unique aux coûts d'établissement du réseau situé en amont. Elle se calcule sur la base de l'intensité nominale du coupe-surintensité général (plusieurs points de mesure) et / ou au coupe-circuit d'abonné (un seul point de mesure).	195,00	210,00	CHF/A

Raccordement basse tension (BT)			
Contribution de Branchement			
La totalité des frais de raccordement, y-compris les travaux de génie civil, sont à la charge du client pour les 70 premiers mètres en amont du point de fourniture. Si la longueur du raccordement à l'intérieur de la parcelle propriété du client excède 70 mètres, le raccordement et les frais de génie civil sont à la charge du client sur toute la longueur comprise à l'intérieur de sa parcelle.			
Demande de Raccordement Technique (DRT)			
Forfait administratif pour l'analyse d'une demande de raccordement supplémentaire.	150,00	161,55	CHF

Mesure de la qualité de tension			
Raccordement et mise à disposition d'un enregistreur de qualité de tension durant 7 jours.	580,00	624,65	CHF
Prix pour l'analyse de la qualité de réseau (lorsque le client en fait la demande et que le réseau répond aux normes).	Prix selon travail en heure de régie, au minimum 1h.		

Raccordements provisoires et temporaires			
Provisoire de chantier			
Provisoire de chantier jusqu'à 63 A dont le tableau et le câble sont fournis par l'entreprise électrique ou de génie-civil. Comprend : déplacement et raccordement au point de fourniture.	320,00	344,65	CHF
Provisoire de chantier entre 80 A et 160 A dont le tableau et le câble sont fournis par l'entreprise électrique ou de génie-civil. Comprend : déplacement et raccordement au point de fourniture.	680,00	732,35	CHF
Autres provisoires.	Sur devis.		
Pose et mise en service d'un compteur direct.	120,00	129,25	CHF
Pose et mise en service d'un compteur indirect.	240,00	258,50	CHF
Plus-value pour montage / démontage urgent d'un raccordement provisoire et temporaire (temps d'intervention inférieur à 4 jours ouvrables*).	320,00	344,65	CHF
Raccordement temporaire pour manifestation			
	Sur devis.		

Comptage de l'énergie (y compris production)			
-----------------------------------------------------	--	--	--

Changement de tarif avec remplacement du compteur et/ou installation d'un récepteur de télécommande sur emplacement existant câblé (par compteur).	135,00	145,40	CHF
Changement administratif de tarif sans remplacement du compteur.	50,00	53,85	CHF
Facture intermédiaire sur demande client, avec index fourni par le client.	20,00	21,55	CHF
Relevé et facture intermédiaire sur demande client, avec déplacement d'un collaborateur SEFA.	70,00	75,40	CHF
Pose rapide d'appareil de comptage (temps d'intervention inférieur à 5 jours).	120,00	129,25	CHF
Intervention pour défaut de paiement.	70,00	75,40	CHF
Remise en service de la fourniture dans la même journée durant les heures ouvrables.	120,00	129,25	CHF
Installation d'un compteur à prépaiement sur comptage direct.	120,00	129,25	CHF
Compteur à prépaiement (taxe mensuelle).	15,00	16,15	CHF/Mois
Renouvellement de la carte à puce du compteur à prépaiement.	10,00	10,75	CHF
Pontage sans autorisation ou mise en service abusive (sans formulaire IAT).	185,00	199,25	CHF
Déplacement inutile (intervention sur compteur / installation impossible).	120,00	129,25	CHF
Recherche de défauts de comptage, par heure de travail, si erreur non imputable à SEFA.	120,00	129,25	CHF/h
Remise en ordre d'erreurs tiers, par heure de travail, sur demande client.	120,00	129,25	CHF/h
Déplacement pour vérification ou contrôle d'index, sur demande client.	70,00	75,40	CHF
Contrôle d'exactitude du compteur par un laboratoire agréé.	291,00	313,40	CHF
Déconnexion et reconnexion d'un compteur sur demande client (installation annulée).	120,00	129,25	CHF
Mise à disposition d'une interface pour transmission à des tiers des impulsions de comptage (raccordement sur comptage inclus).	625,00	673,15	CHF
Acquisition manuelle de la courbe de charge.	300,00	323,10	CHF
Prix de base mensuel pour un comptage BT direct.	30,00	32,30	CHF/Mois
Prix de base mensuel pour un comptage BT indirect.	30,00	32,30	CHF/Mois
Prix de base mensuel pour un comptage MT.	30,00	32,30	CHF/Mois
Raccordement et mise à disposition d'un compteur-enregistreur durant 7 jours.	250,00	269,25	CHF
Prix pour analyse de la consommation du client, pour consulting, pour optimisation de la consommation.	Prix selon travail en heure de régie, au minimum 1h.		
Prix pour contestation erronée par le client de données de relevés.	15 premières minutes offertes, puis facturation en régie.		
Heure de travail en régie.	120,00	129,25	CHF/h

Service Clients	
Prix pour la fourniture des données historiques à un client ou à son représentant (sur présentation d'une procuration).	Gratuit sur l'Espace Clients. Facturation en régie, par période de 30 minutes.
Fourniture des données historiques des 3 dernières années pour l'établissement d'un CECB.	Gratuit sur l'Espace Clients. Facturation en régie, par période de 30 minutes.
Fourniture de duplicatas de factures, par facture.	Gratuit sur l'Espace Clients. 20.00 CHF/Facture.
Frais de 1 ^{er} rappel en cas de retard de paiement.	20,00 21,55 CHF

Frais de 2 ^{ème} rappel en cas de retard de paiement.	20,00	21,55	CHF
Frais administratifs pour procédure de contentieux.	50,00	53,85	CHF
Frais administratifs pour plan d'apurement.	50,00	53,85	CHF
Recherche de client qui a emménagé sans annonce ou de client parti sans laisser d'adresse.	185,00	199,25	CHF

Contrôle des installations intérieures (à charge du propriétaire)

SEFA est tenue de faire appliquer l'OIBT. Elle doit donc se procurer les rapports de sécurité des installations électriques alimentées par son réseau basse tension et vérifier sporadiquement les rapports.

Les clients qui génèrent des frais de gestion supplémentaires (notamment le 2e rappel, la transmission à l'ESTI ou à l'OFEN, le traitement des détournements d'énergie, etc.) doivent participer aux frais selon les tarifs suivants:

Frais administratifs 2ème rappel pour demande de rapport de sécurité (OIBT), par objet / compteur.	50,00	53,85	CHF/Objet
Frais administratifs pour transmission à l'ESTI pour manque de rapport de sécurité (OIBT), par objet / compteur.	150,00	161,55	CHF/Objet
Frais administratifs pour mise à disposition des rapports et sécurité (RS) et protocoles de mesure (PM) antécédants, par objet / compteur.	30,00	32,30	CHF/Objet
Annonce à l'ESTI de l'achèvement d'une installation de production d'énergie.	150,00	161,55	CHF/Objet
Frais de procédure suite à des travaux réalisés sans annonce.	100,00	107,70	CHF
Déplacement inutile (rendez-vous non honoré).	120,00	129,25	CHF
Contrôle sporadique selon OIBT en cas de défaut constaté chez le client (par heure).	120,00	129,25	CHF/h

Producteurs

Frais administratifs

Frais administratifs pour le traitement du raccordement d'une installation de production d'énergie.	270,00	290,80	CHF
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	-----

Certification de l'installation photovoltaïque

Certification d'une installation < 30kVA, y compris envoi des documents à Pronovo.	275,00	296,20	CHF
------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	-----

Comptage de l'énergie pour la consommation propre collective avec communauté d'autoconsommation (CA)

Frais d'activation pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateur (CA).	350,00	376,95	CHF
------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	-----

Abonnement mensuel pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateurs (CA), sans la gestion des données de comptage (gérée par le compteur GRD). Y compris compteur de production.	2,60	2,80	CHF/Cptr
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	------	----------

Finance de passage d'un consommateur Hors/En CA.	60,00	64,60	CHF
--------------------------------------------------	-------	-------	-----

Finance de changement du tarif d'autoconsommation.	60,00	64,60	CHF
----------------------------------------------------	-------	-------	-----

Tarifs de reprise de l'énergie refoulée

Reprise de l'énergie libre marché du courant photovoltaïque.	7,50	8,10	cts/kWh
--------------------------------------------------------------	------	------	---------

Reprise des "Garanties d'Origines (GO)" de l'énergie libre marché du courant photovoltaïque ≤ 30kVA.	2,50	2,70	cts/kWh
------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	------	---------

TVA 7.7%.

Le calcul des prix avec la TVA sont indicatifs, seuls les prix hors TVA font foi.

* Sous condition de disponibilité d'un collaborateur SEFA